



France : Crédit d'impôt et aides des collectivités pour l'installation d'énergies renouvelables.

par [YIL Agence](#) | Thématique: [Energie](#) | Rubrique: [Initiatives-Actions](#)

Depuis le mois de juillet de cette année, les aides que nombre de collectivités territoriales accordent aux particuliers investissant dans les énergies renouvelables pour leur habitation principale ne sont plus déduites du droit au crédit d'impôt. À condition que ces aides des collectivités portent exclusivement sur la main d'œuvre, elles ne font désormais plus baisser le montant du crédit d'impôt. Si le montant des aides locales est supérieur aux dépenses engagées pour la main d'œuvre, la base du crédit d'impôt est alors diminuée de la fraction de l'excédent se rapportant au prix de l'équipement éligible. Rappelons que le crédit d'impôt porte uniquement sur le coût du matériel mais qu'il doit être installé par un professionnel.

Voici un exemple : pour son habitation principale, un contribuable fait installer par une entreprise un équipement éligible au crédit d'impôt, pour un montant total de 10 000 dont 2 000 au titre de la main-d'œuvre et 1 000 au titre de dépenses non éligibles. La base du crédit d'impôt s'élève alors à 7 000. Imaginons que les aides locales auxquelles il peut prétendre se montent à 2 000, versées exclusivement dans le but de financer les seuls travaux d'installation. La base du crédit d'impôt n'est alors pas affectée et reste fixée à 7 000. Dans l'exemple précédent, imaginons maintenant que les aides locales se montent à 3 000. Il y a alors un excédent de 1 000. La base du crédit d'impôt est alors diminuée de la fraction de l'excédent se rapportant au prix de l'équipement éligible. La fraction de l'excédent se est ici de $875 : 1\,000 \times \frac{7}{8}$, les $\frac{7}{8}$ èmes étant les 7 000 du montant des dépenses éligibles divisés par 8 000 du montant total des dépenses autres que celles de l'installation. La base du crédit d'impôt est donc de 6 125 ($7\,000 - 875$).

Le bulletin officiel des impôts annonçant cette mesure est téléchargeable en cliquant sur :

<http://tinyurl.com/yqz8st>(lien court).



Les aides territoriales sur le site du CLER,

www.cler.org/aides

Source :

[<http://www.cler.org>]

Les liens connexes

-  [la dépêche sur Médiaterre](#)
-  [Source de la dépêche](#) (165 hits)

modéré par WOWOGNO